

Pour toutes les demandes de Micro Crédit Personnel Accompagné :

☐ Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, carte de résident, titre de séjour) pour chaque personne s'il s'agit d'un couple.

☐ Permis de conduire si achat d'un véhicule

☐ Relevé d'identité bancaire ou postal domicilié en France (RIB, RIP)

☐ Les relevés **mensuels complets de tous vos comptes bancaires des trois derniers mois**

(indiquant le solde en début et fin de mois) pour les comptes courants, les livrets, PEL... et pour chacun des conjoints s'il s'agit d'un couple. **En l'absence de ces relevés, le dossier ne pourra pas être examiné et le rendez-vous sera reporté.**

☐ Notification de la CAF récente : (si droits en cours)

☐ Trois derniers bulletins de salaire ou attestation pôle emploi avec les indemnités journalières et le nombre de jours restant (si droits en cours), pension d'invalidité (si droit en cours)

☐ Le dernier avis complet d'imposition ou de non-imposition

☐ Une facture d'énergie/d'eau de moins de 3 mois ou un échéancier

☐ Justificatif autres prêts en cours (prêt immobilier, prêt à la consommation, prêt CAF, prêt FSL...)

☐ Si dettes en cours (loyer, énergie, retenue CAF, amendes...) : justificatif du paiement de la dette ou du plan d'apurement

☐ **Si dossier de surendettement** : fournir **décision complète** de la commission de surendettement.

☐ Quittance de loyer de moins de 3 mois ou taxe foncière

Pour les personnes hébergées :

☐ Attestation d'hébergement avec **justificatif de domicile** de l'hébergeant (facture d'énergie, quittance de loyer ...) et **pièce d'identité en cours de validité** de l'hébergeant (si personne physique)

☐ Attestation d'hébergement (si personne morale)

☐ Devis (pour l'achat d'un véhicule, le devis pourra être fourni après l'obtention de l'accord de principe)

Les mêmes pièces sont exigées du co-emprunteur.

Le Crédit Municipal se réserve le droit de demander des documents complémentaires en fonction de votre situation.